



L'Élan de l'OMH de Laval

Ensemble, l'Élan nous mènera plus loin ...



Office municipal
d'habitation de Laval
LOGEMENTS SOCIAUX

Dans ce numéro :

Repas interculturels	p. 1
Chaleureux chez nous	p. 2
Programme Entourâge	p. 3
Partenaire communautaire	p. 4
Le cannabis	p. 5
Prévention incendie	p. 6
La rumeur veut que...	p. 7
Votre chat a-t-il son permis?	p.8

Fermeture

Période de Pâques

29 mars 2018 à 16h30

De retour le 3 avril 2018



Heures d'ouverture des bureaux de l'OMHL

Lundi au vendredi

8 h 30 - 12 h

13 h 15 - 16 h 30

Découvrir ses voisins par la bouffe!



À Place Saint-Martin (PSM) nous avons maintenant des repas interculturels communautaires, rendus possible grâce à une subvention ID²EM . Chaque mois, un repas typique d'un pays différent est conçu, concocté et servi; le tout étant accompagné d'informations sur le pays en question. Les soupers sont cuisinés par des locataires très heureux de faire connaître la bouffe et l'esprit de leur pays d'origine.

Le tout a débuté en décembre dernier par un repas typique du Guatemala supervisé par Carolina. L'activité s'est poursuivie en janvier par un couscous marocain, cuisiné par Saïda et Salwa. Au mois de février, nous avons eu une soirée de cuisine créole, préparée par Dieula qui donne aussi des cours de couture à PSM. À cette occasion une locataire du Manoir Marc-Perron, Gladys, est venue nous parler de son pays d'origine : Haïti et nous a fait danser sur des rythmes chauds qui chassent l'hiver.

Chaque repas est un évènement en soi. Notre nouvelle salle communautaire pouvant accueillir 30 personnes assises à une table, nous avons maintenant une liste d'attente, signe du succès de l'activité. Cependant, si vous êtes locataires à PSM et que vous n'avez pas encore mangé avec nous, vous êtes notre priorité. En effet, nous encourageons la participation du plus grand nombre possible de résidents, afin que chacun puisse goûter à cet échange interculturel. Notre but étant de resserrer les liens entre les différentes communautés culturelles, car pour citer un proverbe africain :

« On ne peut pas peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir. Chacun a besoin de l'autre pour se révéler. »

Calendrier des assemblées générales annuelles des ADL

Louise-Beauchamp: le mercredi 25 avril à 14h	Cartier: le lundi 14 mai à 14h
Arthur-Sauvé: le jeudi 19 avril à 14h	Raymond-Goyer: le jeudi 1er mars à 14h
Vimont: le jeudi 5 avril à 14h	Mille-Îles: le mardi 22 mai à 14h
Des Châteaux: le mardi 3 avril à 14h	Marc Perron: le jeudi 24 mai à 14h
Du Sablon: le mardi 17 avril à 14h	Monod: le mardi 29 mai à 14h
Chomedey: le lundi 7 mai à 14h	

Le projet «Chaleureux chez nous» plus de 40 000\$ d'investi

L'OMH de Laval a investi plus de 40,000\$ dans ce projet en 2017

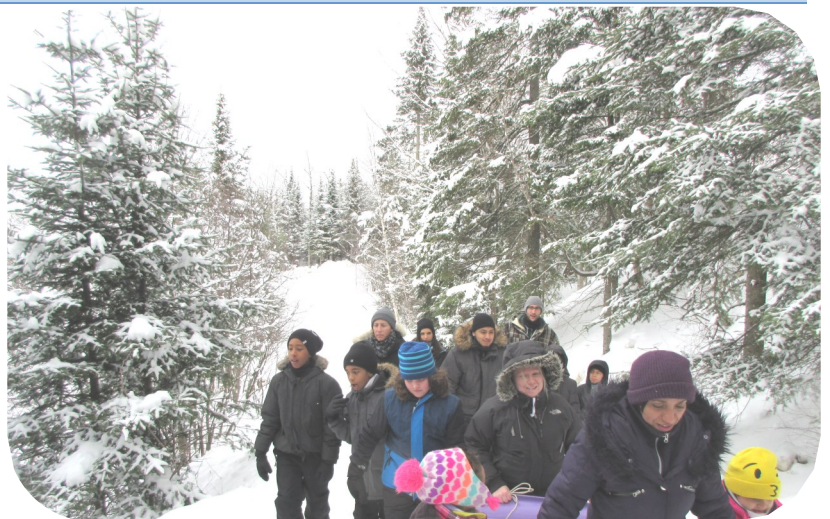


Essentiellement, nous avons remplacé plusieurs chaises et certaines tables de l'équipement immobilier dans les salles communautaires ou dans des endroits désignés des résidences. Le but visé: éviter toute propagation possible de punaises ou d'autres parasites dans les équipements communautaires. À cela s'ajoute bien sûr, la volonté d'augmenter le confort de nos locataires et de remplacer un mobilier vieillissant.

Mon pays c'est l'hiver...

Cette année encore, des familles de Place St-Martin ont pu plonger à fond dans l'hiver québécois, en allant passer une journée à l'auberge de plein-air «Le P'tit bonheur» situé dans les Laurentides. Pour certains d'entre eux, il s'agissait d'une première expérience dans la campagne d'ici.

Tous ont bien apprécié.



Le programme santé ENTOURÂGE présent dans nos résidences

Dans le moment, les résidences **Monod, Des Châteaux, Marc-Perron et Mille-Îles** bénéficient de cette excellente initiative. Ce programme est donné par le CISSS de Laval, en collaboration avec les intervenantes de milieu de nos résidences. Il vise la promotion de la santé auprès des aînés. Nous vous présentons ici une capsule santé préparée par ce groupe :

S'entourer, c'est vital!



Nous avons tous besoin d'un peu de temps seuls, juste pour nous. Par contre, nous avons tous besoin d'avoir des liens avec d'autres personnes pour être heureux et donner un sens à notre vie. À mesure que vos enfants s'engagent dans leur propre vie et que vos proches et vos amis vous quittent, il est important de **demeurer actif et de rechercher les contacts sociaux**. Voici quelques suggestions :

- Sortez de votre appartement et allez dans les lieux communs.
- Intéressez-vous aux autres.
- Participez aux activités offertes dans votre résidence afin d'échanger et de vous faire des amis.
- Entretenez les liens avec vos proches. Appelez-les! Vous ne dérangez jamais ceux qui vous aiment.
- Mangez à l'extérieur avec d'autres personnes ou invitez-les à partager un repas.
- Allez rencontrer l'intervenante de milieu de votre résidence.

Quand demander de l'aide?



Si vous présentez les symptômes suivants, parlez-en à votre médecin, il pourra vous aider :

Perte d'appétit, perte de poids, trouble du sommeil, perte d'énergie, diminution de l'attention, de la concentration et du jugement, perte majeure d'intérêt et de plaisir pour toutes activités, grande tristesse, pensées suicidaires.

Contrairement à la croyance générale, il n'est pas normal d'être déprimé en vieillissant.

Les partenaires communautaires



Le Centre de pédiatrie sociale Laval (CPS) est un organisme à but non lucratif certifié par le Réseau de pédiatrie sociale, en communauté avec le Dr Julien qui intervient auprès des enfants en situation de vulnérabilité. Une équipe clinique multidisciplinaire intervient afin de favoriser un développement global optimal et de permettre aux enfants d'exploiter leur plein potentiel.

Il y a quelques années, le centre a inauguré son premier point de service de Laval à Place St-Martin (PSM), un complexe de l'Office municipal d'habitation de Laval. En partenariat avec des acteurs de la communauté, le déploiement graduel des services du CPS Laval, selon l'approche de pédiatrie sociale initiée par le Dr Julien, débute à compter du printemps 2011, avec l'installation dans leurs nouveaux locaux du médecin et des deux intervenantes prêtées par le Centre de santé et de services sociaux de Laval et le Centre jeunesse de Laval. Le 17 octobre 2011, l'inauguration officielle du CPS Laval a eu lieu, à l'occasion d'une conférence de presse et d'une activité porte ouverte où dignitaires, partenaires et membres de la communauté participèrent en grand nombre.



Depuis 2011 et grâce à la collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Laval, ce sont plus de 350 enfants qui ont bénéficié de suivis médicaux, d'interventions psychosociales, de séances d'art-thérapie et de musicothérapie, d'évaluations en orthophonie et en ergothérapie et d'activités de loisirs de toutes sortes.

Le Centre de pédiatrie sociale Laval, une présence essentielle à PSM!



Office municipal
d'habitation de Laval
LOGEMENTS SOCIAUX

ADRESSE

3320, rue Des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

TÉLÉPHONE

450.688.0184

COURRIEL

info@omhlaval.ca

TÉLÉCOPIEUR

450.688.9023

SITE WEB

www.omhlaval.ca

COORDINATION

Johanne Doré

COLLABORATION

Guillaume Vadez
Manon Mathieu
Mylène Du Bois
Programme Entourâge
Sacha Millaire

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Gabrielle-Anne Thibault

RÉVISION ET CORRECTION

Gabrielle-Anne Thibault
Hélène Francoeur
Johanne Doré
Manon Mathieu
Maria Eugenia Silva

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, juillet 2016
ISSN 978 - 2 - 9816104

Le cannabis...est à nos portes



**TOLÉRANCE
ZÉRO**

Le gouvernement Canadien a décidé de permettre l'usage du cannabis à des fins récréatives.

L'entrée en vigueur de ce règlement devait se faire début juillet 2018. Cependant, il semble que la chose se fera plus tard durant l'année. L'OMH de Laval suit de proche l'encadrement légal qui se fera à cet effet. Par exemple, le Gouvernement Provincial semble vouloir interdire la culture de la marijuana à domicile sur le territoire du Québec.

A l'Office, nous devons examiner nos règlements d'immeubles afin de tenir compte de cette nouvelle réalité...altérée.....C'est à suivre et en attendant, c'est toujours tolérance zéro sauf sous prescription médicale.

Le mot du CCR

Bonjour,

*Le Comité Consultatif des Résidents regroupe toutes les Associations des Locataires (ADL) de l'OMH de Laval. Notre comité a réalisé un sondage auprès des résidents. Plus de 200 d'entre eux ont rempli nos questionnaires. Les résultats sont très intéressants et nous donnent de l'information sur la perception des locataires sur le travail effectué par l'Office. Il nous reste maintenant à amorcer le dialogue avec l'Office, mais les choses devraient bien se dérouler. Après tout, à la base nous du CCR et l'Office désirons la même chose : **améliorer la qualité de vie des locataires de l'OMH de Laval.***

CCR Comité consultatif des résidants(tes)
de l'OMH de Laval

Départ de Christian Daigle

M. Christian Daigle a récemment décidé d'aller relever de nouveaux défis.

Il a été à l'emploi de l'OMH de Laval durant 7 ans où il est devenu directeur du service à la clientèle en juillet 2015. À ce poste, il a su bâtir autour de lui une équipe dévouée et solide. Auparavant, il était coordonnateur de la Corporation des Habitations Val-Martin. Il va nous manquer, mais nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.



Prévention des incendies

Saviez-vous que...**VOUS** êtes responsables de changer les piles des avertisseurs de fumée dans votre logement? C'est un règlement! Vous pourriez recevoir une amende si une inspection avait lieu et que les piles des avertisseurs étaient non-fonctionnelles.

Selon le règlement municipal :

Toute personne physique qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des peines suivantes :

- Première infraction : **amende** minimale de 50 \$ et maximale de 1000 \$
- Récidive : **amende** minimale de 100 \$ et maximale de 2000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO L-121372.1.2 article 4

Assurez-vous de vérifier, au moins deux fois par année le fonctionnement de l'avertisseur. De plus, changez la pile au besoin ou au moins deux fois par année.



TRUCS ET ASTUCES

Faites le changement des piles aux dates des changements d'heure! Vous aurez ainsi l'assurance de respecter la norme émise par la Ville de Laval!

L'OMHL vous rappelle qu'un incendie peut vite se propager. C'est pourquoi il est interdit d'entreposer quoi que ce soit dans les corridors et les cages d'escalier; ainsi, on évite les situations pouvant faire obstacle à une évacuation efficace si un incendie survient.

Lavez, lavez, savez-vous savonner?

Qui n'a pas fredonné cette chanson de Martine St-Clair un jour?

Cependant les laveuses et sècheuses de notre parc immobilier vieillissent. Nous avons eu de nombreux commentaires à cet effet. L'OMH de Laval désire remédier à cette situation. Voilà pourquoi nous sommes à étudier l'ensemble de ces questions et bientôt nous irons en appel d'offres afin d'offrir à nos résidents de bons appareils neufs et efficaces. Une seule exception. Place St-Martin qui devra attendre encore un peu, un an ou deux.



C'est à suivre....Lavez-lavez

La rumeur veut que...



Bonjour ,

Samedi passé, j'arrivais du stationnement pis je rentrais dans le bloc quand je rencontre M. Bourrassa le voisin du 4ième. Il me pousse et commence à me dire que j'ai pas d'affaire à sortir avec Mme Tremblay. Il a même essayé de me frapper, mais il a juste atteint mon sac d'épicerie. Il a frappé dans l'beurre, c'est le cas de le dire....Pis après ça, chu rentrer vite pis là, je l'ai pas revu....J'aime pas ben ça. Pis Mme Tremblay a peur, a tremble. Faut que l'Office fasse de quoi. Faites-le arrêter ce résident-là, c'est un dangereux.....

Désiré au désespoir

Cher M. Désiré,

Je vous comprends. Lorsque quelqu'un s'en prend physiquement à nous, c'est très paniquant et épeurant. Malheureusement, votre agression ne relève pas de l'Office, mais de la police. L'Office ne peut pas tout faire. Certains locataires aimeraient que l'Office porte plainte à leur place, mais ce n'est malheureusement pas possible. C'est aux victimes elles-mêmes de porter plainte. Si quelqu'un s'attaque physiquement à vous...

C'est le 9-1-1 .

Bonjour chère rumeur,

L'autre jour je jaisais avec ma voisine pis c'est là qu'elle m'a dit qu'un loyer c'était toujours dû le 1^{er} de chaque mois. Aïe là, j'ai ris d'elle. Est ben naïve ma voisine. Est fine, mais est naïve. J'y ai dit : « Ben voyons donc. Moi j'ai déjà dit à l'office que je voulais que mon paiement y passe le 3, pis y passait le 3. No problemo...Y en a même qui disent, qu'on a jusqu'au 20 pour payer son loyer, no problemo... Après le 20, ton propriétaire peut t'amener à la régie par exemple. Là tu risques d'avoir des méchants gros problemo.» Pouvez-vous fermer le bec de ma voisine en lui disant qu'elle est complètement dans le champ et que l'important c'est de payer son loyer durant le mois?

Larence Saigné

Chère madame Saigné,

Une chance que vous n'avez pas parié avec votre voisine, car vous auriez perdu. Elle a raison, le loyer est effectivement dû pour le 1^{er} de chaque mois. Dès le 2, l'Office a le pouvoir de déposer un dossier à la Régie pour non- paiement. Peut-être que par le passé, il y a eu des arrangements, mais de nos jours, avec le grand nombre de logements, ce n'est pas possible. De plus, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les chèques du gouvernement. L'aide sociale est versée le premier ou parfois même une journée ou deux d'avance.

Tant qu'à la pension de la sécurité de la vieillesse ou la régie des rentes, elles sont également versées avant le 1^{er} donc, no problemo comme vous dites. Mais le 1^{er} c'est le 1^{er}

Votre chat a-t-il son permis?



Bien sûr, nous ne parlons pas de permis de conduire ici, mais bien de permis et de médaille annuelle émis par la ville de Laval. En effet, la Ville de Laval exige que tous les gardiens de chats et de chiens aient un permis et une médaille pour leur animal, ce qui permet que l'on retrouve plus facilement nos animaux s'ils sont perdus. De plus, cette médaille aide la ville à mieux identifier la population canine et féline sur son territoire, facilitant ainsi la gestion animalière.

Notez que le permis est gratuit pour une personne âgée de plus de 65 ans et pour le gardien d'un chien d'assistance. Pour tous les autres gardiens, le coût du permis (la médaille est incluse) est de 7\$ cette année (2018) pour un chat et de 27\$ pour un chien.

De plus, il existe maintenant une brigade animalière qui visitera tous les quartiers du territoire. Cependant, cette brigade ne visitera pas tous les domiciles. Il vous sera possible d'acheter votre permis et médaille auprès d'eux si vous ne l'avez pas déjà fait. Veuillez noter qu'en cas de non-respect de ce règlement de la ville, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 300\$.



N'oubliez pas que dans les logements de l'OMH de Laval, les locataires ont le droit à un seul animal domestique par logement. Soit un chat ou un chien de moins de 11 kilos (25 lbs.). Sont également admis les poissons (aquarium de 90 litres, maximum) et les oiseaux (en cage).

On peut se procurer le permis au Comptoir des taxes de la ville (1333 boul. Chomedey) ou par téléphone, signalez le 311.

Le concours Balcons Fleuris revient

Encourageons-nous, oui l'été va revenir un jour!



L'été 2018 ramènera avec lui notre concours « Balcons Fleuris ». Des prix seront attribués pour les agencements de fleurs, de plantes ou de légumes sur votre balcon ou terrasse. Pour participer cette année, rien de plus simple, vous n'avez qu'à remplir un bon de participation que vous trouverez dans le prochain numéro de l'Élan au mois de juin. Ensuite, vous nous faites parvenir ce bon de participation et nous procéderons à la visite de votre balcon ou terrasse à la fin de l'été. Les prix seront attribués au mois de septembre.

Notez que les Associations De Locataires (ADL) peuvent également participer.

Bonne chance à tous et courage, l'été s'en vient, bientôt nous croulerons sous la chaleur.....